

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 23 septembre 2021, se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint Symphorien des Bruyères, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	44
VOTANTS	53

CONVOCAATION

Datée	Du 23/09//21
Affichée	du 23/09/21

OBJET

Vente de terrain sur la zone artisanale « La Chalière » à Moulins la Marche pour la société HEMMIS SAS

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Eric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle DUVAL de LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL.

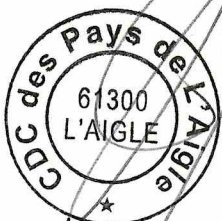
Pouvoirs : Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Nadège TROUILLET
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Jean SELLIER
Didier PITOU

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie, expose aux membres du Conseil que la société HEMMIS basée à Moulins la Marche souhaite acquérir un terrain situé sur la zone d'activité « La Chalière » à Moulins la Marche.

La société HEMMIS propose à la vente des équipements de bridage et de soudage à destination des artisans, des PME-TPE et des industriels.

La société HEMMIS est actuellement à l'étroit dans ses locaux dont l'accès aux poids lourds est complexe. C'est pourquoi elle a élaboré un projet de construction d'un bâtiment comprenant des bureaux, un espace « show-room », ainsi qu'un espace entrepôt.

Le bâtiment serait d'une surface d'environ 400 m², avec un projet d'agrandissement à moyen terme de 200 m². La superficie restante permettra aux poids lourds de manœuvrer de façon plus confortable.

Monsieur le Vice-Président propose de céder les parcelles :

- n° ZN96 (1 730 m²) et n° ZN97 (2 035m²) soit une surface totale de 3 765 m² au prix de 2.50 €/m² pour un montant total de 9 412,50 € HT.

- Vu l'avis des domaines en date du 18 août 2021,

Le Conseil après en avoir délibéré :

Acte rendu exécutoire après
publication le 08 octobre 2021

- **DECIDE** de vendre à la société HEMMIS les parcelles n° ZN96 et n° ZN97 d'une surface totale de 3 765 m² sise sur la zone d'activité « La Chalière » à Moulins la Marche, au prix de 2.50 € HT du m² pour un montant total de 9 412,50 € HT.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la cession de cette parcelle.

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.